

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mars 2012

CP 12/03-19

L'an deux mil douze, le 26 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé ayant donné procuration de vote : M. Marty.

**SUBVENTION GLOBALE F.S.E 2007 – 2013
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Au titre de la programmation F.S.E 2007 – 2013, le Département de Tarn et Garonne s'est engagé à gérer, sous forme de subvention globale, des crédits européens destinés à favoriser l'insertion des bénéficiaires du R.S.A.

Sur la période 2007-2009, nous avons géré une première tranche de l'enveloppe de subvention globale avec la mise en place d'opérations co-financées par le F.S.E et, afin d'assurer une continuité, nous avons sollicité et obtenu la poursuite de ce même dispositif sur la période 2010-2012 pour un montant de :

- **mesure 3.1.3** : cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations - accompagnement des politiques d'insertion des départements : **900 210,00 €** de F.S.E,
- **mesure 5.1.1** : assistance technique : **33 037,50 €** de F.S.E.

Il y a lieu d'ajuster cette programmation à double titre :

a) d'une part, à mi-parcours du programme opérationnel F.S.E et, à échéance des premières subventions globales, l'évaluation des différents dispositifs mis en oeuvre a permis aux instances chargées de ce dispositif d'envisager un réajustement des dotations notifiées et leur éventuel abondement.

A ce titre, Monsieur le Préfet de Région nous a notifié par courrier du 17 octobre 2007 la répartition des crédits F.S.E pour la période 2007 – 2013 affectés au financement des Programmes Départementaux d'Insertion ainsi que la dotation correspondante pour notre Département.

Afin de permettre d'organiser, entre Départements délégataires d'une subvention globale, le redéploiement d'une partie de la ligne affectée aux programmes d'insertion, Monsieur le Préfet de Région a sollicité les organismes intermédiaires de Midi-Pyrénées afin de connaître leurs besoins complémentaires pour le reste du programme opérationnel, années 2012 et 2013.

Les demandes seront examinées à la lumière des critères suivants : taux de programmation, taux de réalisation, taux de déclaration de dépenses et conformité de la piste d'audit et de contrôle appréciés au titre de la première subvention globale.

Je vous informe qu'un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet de Région le 27 décembre dernier afin de solliciter, dans ce cadre, une **dotation complémentaire de 50 000 € en 2012 et 2013** afin de financer de nouvelles actions du Programme Départemental d'Insertion, ce qui porterait le montant de la subvention globale de **311 082,50 € à 361 082,50 €** sur les 2 dernières années restant à courir.

b) d'autre part, il s'avère que la subvention globale conventionnée sur la période 2007 - 2009 au titre de la mesure 3.1.3 dégage les résultats suivants :

- programmation : 900 210 € de F.S.E pour 1 800 420€ de dépenses totales,
- réalisation : 883 168 € de crédits F.S.E pour 1 766 336 € de dépenses totales, soit un solde de crédit F.S.E disponible de **17 042 €** correspondant à 34 084 € de dépenses totales qui pourrait être rajouté à la programmation actuelle 2010 – 2012, sur l'année 2012.

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Donne délégation à Monsieur le Président pour saisir le Comité Régional de Programmation sur, d'une part, l'obtention de 50 000 € de dotation complémentaire sur les exercices 2012 et 2013 et, d'autre part, la réaffectation du solde de la subvention globale 2007 – 2009 d'un montant de 17 042 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, l'avenant de modification du plan de financement correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,